

ENSEMBLE

Soyons bons voisins !



**Pour bien vivre ensemble,
quelques règles s'imposent :**

Limitier le bruit, respecter les lieux ainsi
que son environnement, ou encore veiller
à la bonne éducation de ses animaux.

Vous trouverez dans cette plaquette
quelques rappels utiles et surtout n'oubliez
pas : **le dialogue est toujours la clé !**

VERS UN Avenir

DURABLE
+ Solidaire
Innovant

Engagés
Ensemble

Propreté, incivilités et vandalisme



Mon quartier n'est pas une poubelle

1 Plutôt que de jeter mes déchets par la fenêtre, j'utilise des sacs poubelle.

2 Je les dépose aux endroits prévus à cet effet (conteneurs semi-enterrés, locaux vide-ordures, etc.).

⚠ Les parties communes ne sont pas l'annexe de votre cave ou de votre logement.

Concernant la propreté

3 Je respecte le travail des agents d'entretien.

Je respecte les parties communes et les abords immédiats en évitant de les salir (uriner, cracher, etc.).

... et les dégradations

4 Je veille à respecter les équipements collectifs et à ne rien dégrader.

5 Les encombrants

Un ramassage des encombrants a lieu 1 fois/mois. Les dates et consignes de ramassage sont affichées dans votre hall.



Témoin d'une dégradation au sein des parties communes ? informez votre interlocuteur de proximité.

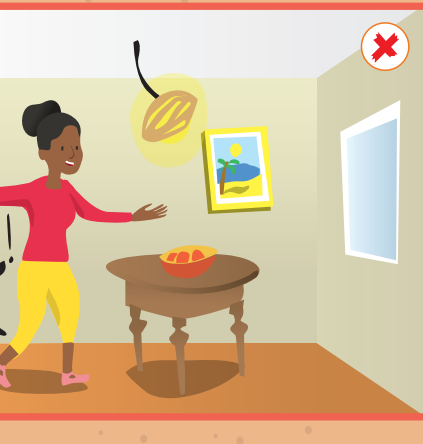
Bruit et nuisances sonores



« Gardez à l'esprit que votre sol est le plafond de votre voisin ! »



« Les bruits de la vie quotidienne dérangent rarement ceux qui en sont responsables »



« Rappelez-vous que la vie en collectivité suppose une tolérance entre voisins »



STOP AUX IDEES RECUES !

- Le bruit est autorisé jusqu'à 22h00

FAUX, le tapage diurne est interdit au même titre que le tapage nocturne et les amendes sont les mêmes.

- Le bruit à l'intérieur de mon logement n'en sort pas

FAUX, les nuisances sonores engendrées dans mon logement sont audibles dans les parties communes ainsi qu'aux abords de ma résidence.

- C'est à Le Mans Métropole Habitat d'intervenir pour dire au voisin de baisser le son de sa télévision

FAUX, c'est à moi d'engager le dialogue avec mon voisin pour tenter de résoudre le problème. Si le trouble persiste malgré le dialogue, je peux alors demander l'intervention de l'Office.

- Le Mans Métropole Habitat est libre d'entamer une procédure contentieuse à l'encontre d'un locataire fauteur de troubles

VRAI, si Le Mans Métropole Habitat récupère différents signalements (témoignages, pétitions, etc.), alors l'Office se réserve le droit de mener une procédure à l'encontre d'un locataire fauteur de troubles qui peut mener jusqu'à la résiliation de son bail par décision de justice.

Animaux et stationnement



J'ai un animal, j'en suis responsable

- 1 Je tiens mon animal en laisse.
- 2 Je m'assure qu'il n'effraie et/ou n'embête pas mes voisins, même en mon absence.
- 3 Je ramasse les déjections qu'il pourrait laisser dans les parties communes et/ou sur les accès à la résidence.
- 4 Je ne nourris pas les animaux errants : *"plus tu les nourras, plus tu en auras !"*

Stationnement et circulation

- 5 J'adapte ma vitesse à mon environnement et respecte le code de la route.
- 6 Je respecte les emplacements réservés aux personnes en situation de handicap.
- 7 Je respecte les emplacements délimités par un marquage au sol.
- 8 Je laisse l'accès aux services de secours.



“ N'OUBLIEZ PAS... ”

En cas de difficulté, votre voisin est le premier à pouvoir vous porter secours ”

“ + D'INFOS ? ”

L'ensemble de vos droits et obligations sont mentionnés dans votre contrat de location ”

ENSEMBLE

Soyons
bons voisins !

Tranquillité résidentielle de nuit

Avec notre service de tranquillité résidentielle, votre confort est notre priorité : sécurité, médiation et proximité pour un cadre de vie serein !



TOUS NOS SERVICES, COORDONNÉES
ET HORAIRES SUR :

www.lmmhabitat.com, rubrique

UNE QUESTION, UN PROBLÈME ?

Une réclamation ?

PRATIQUE ET SIMPLE !
L'ESPACE LOCATAIRE

Rendez-vous sur la page d'accueil de notre site lmmhabitat.com, cliquez sur «créer mon espace» dans le menu du haut de page, ou flashez le QR code ci-dessous.



CONNECTEZ-VOUS ! ➡

En Cas d'urgence

- SAMU : 15
- POLICE : 17
- POMPIERS : 18
- VIOLENCES CONJUGALES : 3919

